

Orientations mesures de soutien

13-14

- 50 % du budget pour les classes spécialisées (2 025 000 \$)
- 50 % du budget pour le soutien à l'intégration en classe ordinaire (2 025 000 \$)
 - Besoins particuliers pour les 33-34
 - Élèves du préscolaire
 - Interprètes
 - Réserve pour les SÉ
 - Répartition aux écoles selon une allocation accordée aux élèves validés par le MELS